

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Amersham™ Protran™ Premium 0.45 µm NC 300 mm x 4 m, 1 roll/PK**

Numéro de catalogue 10600003



9 0 1 0 6 0 0 0 3

Numéro CE Non disponible.

Numéro CAS 004-70-0

Description du produit Non disponible.

Type de produit Solide.

Autres moyens d'identification Nitrocellulose; pyroxyline; Nitrocellulose en mélange

Formule chimique HNO3.xUnspecified

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Utilisations identifiées

Utilisation dans les laboratoires  
Recherche et développement scientifiques  
Chimie analytique.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### Fournisseur

GE Healthcare UK Ltd  
Amersham Place  
Little Chalfont  
Buckinghamshire HP7 9NA  
England  
+44 0870 606 1921

Heures ouvrables  
08.30 - 17.00

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

### France

GE Healthcare Europe GmbH  
24 Avenue de L'Europe  
FR-78140 Velizy-Villcoublay

1.4 Numéro d'appel d'urgence  
01 69 35 67 00

## Organisme de conseil/centre antipoison national

### France

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris  
Hôpital Fernand Widal  
200 rue du Faubourg Saint-Denis  
75475 Paris Cedex 10  
Chef de service: Pr Georges Lagier  
Telephone: +33 1 40 05 43 28  
Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48  
Fax: +33 1 40 05 41 93  
E-mail: cap.paris@lrb.ap-hop-paris.fr  
Web site: <http://www.centres-antipoison.net>



## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit UVCB

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Sol. 2, H228

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

Matière solide inflammable.

#### Conseils de prudence

##### Prévention

Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### Intervention

Non applicable.

##### Stockage

Non applicable.

##### Élimination

Non applicable.

#### Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Non applicable.

Avertissement tactile de danger

Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Non applicable.

La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Non applicable.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

UVCB



Référence

29047575



9 5 2 9 0 4 7 5 7 5

Page 2 de 10

Date de validation 13 Décembre 2017

Version 4.01

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	
			Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Nitrate de cellulose	CAS: 9004-70-0	100	Flam. Sol. 2, H228 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[A]

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signallement dans cette section.

### Type

[\*] Substance

[A] Constituant

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Aucune recommandation spéciale.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Aucune recommandation spéciale.
<b>Protection des sauveteurs</b>	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin traitant** En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements spécifiques** Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers dus à la substance ou au mélange** Matière solide inflammable.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Précautions spéciales pour les pompiers** En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.



<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie</b>	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté.
<b>Pour les secouristes</b>	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune recommandation spéciale.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Petit déversement accidentel</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté.
<b>Grand déversement accidentel</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Mesures de protection</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

☑ Stocker entre les températures suivantes: 18 à 25°C (64.4 à 77°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

#### Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)

##### Critères de danger

Catégorie

Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)

Seuil de rapport de sécurité

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Recommandations</b>	☑ Chimie analytique. Substances chimiques de laboratoire. Recherche et développement scientifiques.
<b>Solutions spécifiques au secteur industriel</b>	Non disponible.



## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** Aucune recommandation spéciale.

#### DNEL/DMEL

Aucune DEL disponible.

#### PNEC

Aucune PEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Aucune ventilation particulière requise.

#### Mesures de protection individuelle

##### Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

##### Protection des yeux/du visage

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

##### Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

##### Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

##### Protection respiratoire

Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun danger particulier.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	Solide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.



Point d'éclair	Vase clos: 4.44°C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Product becomes a 'Flammable Solid category 2' after removing the membrane from the package. If the product is still in it's original packaging it is not a 'Flammable Solid category 2'.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	0 kPa [température ambiante]
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.66
Solubilités)	Partiellement soluble dans les substances suivantes: méthanol, éther diéthylique et acétone. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	>160°C
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Dynamique (température ambiante): Non applicable. Cinématique (température ambiante): Non applicable.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

## 9.2 Autres informations

Durée de combustion	Non disponible.
Vitesse de combustion	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Non applicable.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
10.5 Matières incompatibles	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
10.6 Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
nitrate de cellulose	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-

Conclusion/Résumé	Non toxique.
<u>Irritation/Corrosion</u>	
Conclusion/Résumé	Non disponible.
<u>Sensibilisation</u>	
Conclusion/Résumé	Non disponible.
<u>Mutagénicité</u>	
Conclusion/Résumé	Non disponible.
<u>Cancérogénicité</u>	
Conclusion/Résumé	Non disponible.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Conclusion/Résumé	Non disponible.
<u>Tératogénicité</u>	



**Conclusion/Résumé** Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** Voies d'entrée non probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Inhalation**  Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec les yeux** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Inhalation** Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** Aucune donnée spécifique.

**Contact avec les yeux** Aucune donnée spécifique.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** Non disponible.

**Effets potentiels différés** Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** Non disponible.

**Effets potentiels différés** Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** Non toxique.

**Généralités** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
<input checked="" type="checkbox"/> Nitrate de cellulose	Aiguë CE50 579000 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures

**Conclusion/Résumé** Aucun effet important ou danger critique connu.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Conclusion/Résumé** Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.



**12.4 Mobilité dans le sol**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>) Non disponible.

Mobilité Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT Non applicable.

P : Non disponible. B : Non disponible. T : Non disponible.

vPvB Non applicable.

vP : Non disponible. vB : Non disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit****Méthodes d'élimination des déchets**

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux**

Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

**Emballage****Méthodes d'élimination des déchets**

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières**

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	<p><b>Remarques</b> The product is not regulated as Dangerous Goods for transport according to a expert opinion by BAM (Bundesanstalt für Materialforschung and -prüfung) with number 2. 2-91/15-E on 12 May 2015. "The above named nitrocellulose membrane filters (in form of round filters, pre-cut parts and curved parts) do not fulfill the criteria of Class 1 'Explosives' and the division</p>	<p><b>Remarques</b> The product is not regulated as Dangerous Goods for transport according to a expert opinion by BAM (Bundesanstalt für Materialforschung and -prüfung) with number 2. 2-91/15-E on 12 May 2015. "The above named nitrocellulose membrane filters (in form of round filters, pre-cut parts and curved parts) do not fulfill the criteria of Class 1 'Explosives' and the division</p>	<p><b>Remarks</b> The product is not regulated as Dangerous Goods for transport according to a expert opinion by BAM (Bundesanstalt für Materialforschung and -prüfung) with number 2. 2-91/15-E on 12 May 2015. "The above named nitrocellulose membrane filters (in form of round filters, pre-cut parts and curved parts) do not fulfill the criteria of Class 1 'Explosives' and the division</p>	<p><b>Remarks</b> The product is not regulated as Dangerous Goods for transport according to a expert opinion by BAM (Bundesanstalt für Materialforschung and -prüfung) with number 2. 2-91/15-E on 12 May 2015. "The above named nitrocellulose membrane filters (in form of round filters, pre-cut parts and curved parts) do not fulfill the criteria of Class 1 'Explosives' and the division</p>





	4.1 'Flammable Solids' of RID/ADR (GGVSE), IMDG-Code (GGVSee) and the ICAO-Technical Instructions.	4.1 'Flammable Solids' of RID/ADR (GGVSE), IMDG-Code (GGVSee) and the ICAO-Technical Instructions.	4.1 'Flammable Solids' of RID/ADR (GGVSE), IMDG-Code (GGVSee) and the ICAO-Technical Instructions.	4.1 'Flammable Solids' of RID/ADR (GGVSE), IMDG-Code (GGVSee) and the ICAO-Technical Instructions.
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

###### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** Non applicable.

#### Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air Non inscrit

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau Non inscrit

#### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

#### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

#### Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

#### Critères de danger

Catégorie

#### Réglementations nationales

**Surveillance médicale renforcée** Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: Non concerné

#### Réglementations Internationales

##### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

##### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

##### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants



Référence

29047575



9 5 2 9 0 4 7 5 7 5

Page 9 de 10

Date de validation 13 Décembre 2017

Version 4.01

Non inscrit.

**Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)**

Non inscrit.

**Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds**

Non inscrit.

**Liste d'inventaire**

Europe	Indéterminé.
États-Unis	Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire du Canada	Cette substance est répertoriée ou exclue.
Chine	Cette substance est répertoriée ou exclue.
Japon	<b>Inventaire du Japon (ENCS):</b> Cette substance est répertoriée ou exclue. <b>Inventaire du Japon (ISHL):</b> Cette substance est répertoriée ou exclue.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** Non applicable.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 PNEC = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Flam. Sol. 2, H228	D'après les données d'essai

<b>Texte intégral des mentions H abrégées</b>	H228	Matière solide inflammable.
<b>Texte intégral des classifications [CLP/SGH]</b>	Flam. Sol. 2, H228	MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
<b>Date d'impression</b>	13 Décembre 2017	
<b>Date d'édition/ Date de révision</b>	13 Décembre 2017	
<b>Date de la précédente édition</b>	28 Janvier 2016	
<b>Version</b>	4.01	

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.  
 Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

